



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LAMBERT Pascale

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

2023-84 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE MUNICIPALE DE FROMELENNES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de l'Harmonie Municipale qui fait part que la société doit investir dans des tenues du fait de l'arrivée de nouveaux musiciens.

En conséquence, le Président de l'Harmonie sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

Vote une subvention exceptionnelle de 1 656 Euros à l'Harmonie Municipale de Fromelennes.

VOTE :

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr